

COMMUNE DE CAMPUAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Vote : Pour : 10 contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 10
Date de la convocation : 10/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Thierry GOUMON, Maire.

Présents : Thierry GOUMON, Benoît ALBESPY, Guillaume DELBOUIS, Guillaume GIROU, Jacques ABRIEUX, Aurélie DESMAZES, Vanessa GROS, Nathalie LELOUP, Mathieu PRADALIER et Adeline VERNHES

Excusé : Christophe BARRIE

Nathalie LELOUP est nommée secrétaire de séance.

Objet : Subventions : versement d'une subvention exceptionnelle à l'association des parents d'élèves de l'école de CAMPUAC et correction du montant de la subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers de Villecomtal

En complément des subventions attribuées aux associations dans le cadre du vote du budget primitif 2024 de la commune de Campuac et avec la somme définie à l'article 65748 à répartir, il convient :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 492 € à l'association des parents d'élèves de l'école de Campuac
- d'ajouter 152 € de subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers de Villecomtal suite à une erreur matérielle lors du vote du budget primitif 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour :

APPROUVE l'attribution des subventions suivantes :

- 492 € à l'association des parents d'élèves de Campuac
- 152 € à l'amicale des sapeurs-pompiers de Villecomtal

Ainsi fait et délibéré, les jours, les mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Thierry GOUMON,
Maire



Nathalie LELOUP,
Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
012-211200498-20240917-17092024_202431-DE
Reçu le 20/09/2024